

Benoît HUET
27 rue du 30 août
95440 ECOUEN

Ecouen, le 8 mai 2019

Monsieur le commissaire enquêteur,

Je vous adresse un complément à mon avis du 26 avril dernier sur le projet de plan local d'urbanisme.

L'équipe municipale en place a fait sa dernière campagne électorale sur la création d'un éco-centre. Une association de préfiguration de l'éco-centre d'Ecouen a été créée à cet effet.

Le 17 avril 2014 l'objet de l'éco-centre était ainsi modifié (Annonce n °1309-page 2281 95-Val-d'Oise) : promouvoir et développer le projet d'Ecocentre d'Ecouen dans la cadre des politiques et actions de développement durable : économie verte, Economie Sociale et Solidaires, environnement, biodiversité, et tout thème concomitant ou connexe ; se transformer à terme en société coopérative d'Intérêt collectif. Des projets d'infrastructure étaient envisagés pour cet éco-centre. Est-ce le cas au PLU ?

Quelle est la cohérence entre ce PLU qui promet d'enlaidir l'entrée nord de la Ville et d'anéantir plusieurs hectares de sols de grande qualité ?

Vous trouverez ci-dessous plusieurs liens concernant l'éco-centre.

<http://jardinons-ensemble.org/spip.php?article2480>

<https://www.ecouen.fr/article/approche-environnementale-de-lurbanisme-aeu>

Par ailleurs, je suis étonné de voir que le dossier de PLU ne comporte pas d'avis de la commune du Mesnil-Aubry pourtant la première concernée par une extension de l'urbanisation au nord.

Veuillez agréer Monsieur le commissaire-enquêteur l'expression de mes sentiments distingués.